

Directives du Plan d'Action CoARA

Appui à la préparation des Plans d'Action par les signataires CoARA

Ce document est une ressource destinée à aider les signataires de l'Accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche et les membres de la Coalition pour l'avancement de l'évaluation de la recherche (CoARA) à élaborer un plan d'action visant à respecter les engagements qu'ils ont souscrits.

Objectif de ce document

Dans le cadre de l'[Accord de CoARA sur la réforme de l'évaluation de la recherche](#), les organisations signataires sont invitées à partager entre elles et avec leur communauté la façon dont leur organisation a initié la mise en œuvre des Engagements fondamentaux, conformément à un plan d'action assorti d'étapes définies, dans un délai d'un an à compter de la signature de l'Accord.

Compte tenu du fait que certaines organisations approchent de leur premier anniversaire en tant que signataires au moment de la diffusion de cette ressource, le Comité de pilotage de CoARA suggère à ces signataires et membres d'envisager de prolonger de six mois le délai imparti pour préparer et publier leurs plans d'action.

Bien que les organisations soient entièrement libres dans l'élaboration de leur plan d'action, plusieurs membres de CoARA ont indiqué qu'un guide succinct serait utile pour les accompagner dans cette démarche.

À cette fin, le Secrétariat élargi de CoARA a identifié une série de questions directrices susceptibles d'aider les organisations à concevoir et définir les différentes étapes de leur processus.

Ces questions ont pour but de :

- Prendre en compte le fait que les organisations sont nombreuses et diverses.
Les questions directrices pour l'élaboration d'un plan d'action doivent donc être source d'inspiration et encourager la réflexion au sein de tous les types d'organisations membres de CoARA.
- Encourager non seulement la réflexion sur le contenu, mais surtout sur la démarche du changement, en impliquant les chercheurs à toutes les étapes de leur parcours professionnel ainsi que l'ensemble des acteurs de la recherche et de l'innovation au sens large, y compris le personnel de soutien à la recherche, à la fois dans le déroulement du processus et dans la dynamique du dialogue.

Recommandations pour l'usage des Questions Directrices

Les Questions Directrices doivent aider les organisations à élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les Engagements Fondamentaux de l'Accord CoARA et à guider l'auto-évaluation des progrès réalisés d'ici la cinquième année, dans le cadre de leur propre organisation.

Compte tenu de la diversité des organisations signataires, toutes les questions ne seront pas forcément pertinentes pour chaque type d'organisation. Nous invitons donc les organismes à les aborder de manière critique et à les intégrer lorsqu'elles s'accordent avec leur stratégie, leur vision, leur mission et leurs caractéristiques spécifiques.

Les signataires et membres de CoARA ne sont pas tenus d'utiliser les Questions Directrices, qui servent davantage de ressources et de suggestions que de modèle rigide. Les signataires ayant déjà élaboré un plan d'action ne sont pas invités à réitérer leurs efforts.

- Les membres de CoARA sont les mieux placés pour savoir ce qu'ils souhaitent changer, c'est pourquoi les Questions Directrices ont été conçues pour encourager une réflexion sur les moyens d'y parvenir.
- Il n'existe pas de solution unique : les plans d'action doivent être adaptés au contexte et à la mission de chaque membre.
- Le partage des plans d'action permet aux membres de CoARA d'affirmer leur engagement concret envers la réforme et de s'inspirer mutuellement. Les organisations disposant d'un plan d'action sont invitées à le partager avec la communauté CoARA via une [plateforme dédiée, Zenodo](#). Veuillez trouver les consignes de dépôt [ici](#).
- Les plans d'action sont des documents évolutifs qui peuvent être mis à jour à tout moment dans un délai de cinq ans, en fonction du suivi réalisé par l'organisation.
- Le Comité de pilotage de CoARA n'impose pas de contrôle vertical : le suivi des progrès des membres dans la mise en œuvre des Engagements s'appuiera principalement sur la publication partagée des plans d'action (année 1) puis sur une auto-évaluation conforme à ces plans (avec un jalon fixé à la cinquième année selon l'Accord).

Les Questions Directrices sont organisées en deux sections : la première partie porte sur le contexte organisationnel et le cadre de référence pour la mise en œuvre des Engagements Fondamentaux, tandis que la deuxième partie propose un ensemble d'interrogations spécifiques à chacun de ces engagements.

Phase	Point de réflexion	Questions Directrices
Point de départ	Réfléchir à votre stratégie et à votre approche du changement	• Quels principes directeurs vous (et votre communauté) considérez-vous comme prioritaires dans votre approche de la réforme ? • Comment votre organisation envisage-t-elle de mettre en œuvre les réformes afin de respecter ces principes directeurs ?

		• Quel est le processus par lequel votre organisation travaillera sur la réforme ?
Point de départ	Impliquer votre communauté institutionnelle dans le processus de changement	• Comment prévoyez-vous d'impliquer les groupes d'acteurs concernés (tels que les chercheurs à différents stades de leur carrière, le personnel de soutien à la recherche, les administrateurs et d'autres, en fonction de la portée de votre organisation) ? • Comment allez-vous partager les bonnes pratiques (en interne et avec d'autres) ?
Point de départ	Identifier les principaux défis à relever	• Avez-vous identifié les principaux défis / lacunes / obstacles / barrières à surmonter dans votre organisation en lien avec la réforme de l'évaluation de la recherche et le respect du plan d'action ? Pour lesquels votre institution dispose-t-elle du pouvoir / de l'autorité / des ressources nécessaires pour les relever ? • Que faudra-t-il pour les relever efficacement ? Et quelles alternatives / stratégies peuvent être utiles pour dépasser certains de ces défis ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Reconnaître la diversité des contributions et des carrières, en fonction des besoins et de la nature de la recherche	• De quelle manière votre organisation prévoit-elle de permettre la reconnaissance de contributions diversifiées à la recherche ? • Comment votre organisation envisage-t-elle de favoriser une plus grande diversité des parcours et des profils de carrière ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est essentiel, étayée par une utilisation responsable des indicateurs quantitatifs	• Par quels moyens votre organisation prévoit-elle de s'engager activement dans les travaux de recherche sur la recherche et d'en tirer des enseignements ? - Comment votre organisation envisage-t-elle d'intégrer des

		mécanismes d'évaluation qualitative et d'utiliser des indicateurs de performance en cohérence avec ses valeurs fondamentales ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Abandonner les utilisations inappropriées des indicateurs basés sur les revues et les publications dans l'évaluation de la recherche, en particulier le facteur d'impact des revues (JIF) et l'indice h	Quelles stratégies votre organisme met-elle en place pour limiter l'usage du facteur d'impact des revues (JIF) et de l'indice h (h index) ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Éviter l'utilisation des classements des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche	Quelles mesures votre organisation envisage-t-elle pour limiter son recours aux classements institutionnels ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Allouer les ressources nécessaires à la réforme de l'évaluation de la recherche, afin de réaliser les changements organisationnels engagés	Quelles ressources votre établissement prévoit-il d'allouer à la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation de la recherche (que ce soit en termes matériels ou financiers, afin de s'engager activement dans le processus de réforme) ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Réviser et développer les critères, outils et processus d'évaluation de la recherche	Votre organisation prévoit-elle de tester ou de mettre en œuvre des critères, outils et processus d'évaluation alternatifs ou nouveaux (par exemple : CV narratif, CV basé sur les compétences, CV fondé sur des preuves, diversité des parcours de recherche et modalités d'évolution de carrière associées) ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche et assurer une communication transparente, fournir des conseils et dispenser des formations sur les critères et les processus d'évaluation et leurs usages	Votre établissement prévoit-il de proposer des formations, des recommandations et un accompagnement aux comités, jurys et instances d'évaluation ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Échanger des pratiques et des expériences pour favoriser un apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition	Comment votre organisation prévoit-elle d'échanger des pratiques et de promouvoir le partage des bonnes pratiques aux niveaux national et international ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Communiquer les progrès réalisés en matière de respect des Principes et de mise en œuvre des Engagements	Par quel dispositif votre organisation garantira-t-elle la communication transparente des processus d'évaluation de la recherche,

		tant en interne qu'en externe ?
Plan d'action opérationnel sur 5 ans (avec les engagements de cœur de CoARA)	Évaluer les pratiques, les critères et les outils en se fondant sur des données probantes et sur les avancées récentes de la recherche sur la recherche, et rendre les données librement accessibles pour leur réutilisation à des fins scientifiques	Par quels moyens votre établissement prévoit-il de suivre et de (ré)évaluer ses critères, outils et processus d'évaluation ? Quelle sera la fréquence de ces révisions ? Quelles parties prenantes seront impliquées ?

Vous pouvez trouver davantage d'inspiration et de recommandation en lien avec les Engagements fondamentaux aux annexes 3 et 4 de l'Accord (Annexe 4 pour les Questions Directrices de l'Accord ([2022_07_19_rra_agreement_final.pdf \(coara.eu\)](https://coara.eu/2022_07_19_rra_agreement_final.pdf)))

Des conseils supplémentaires sur la manière de partager votre plan d'action avec l'ensemble de la communauté CoARA sont disponibles [ici](#).